

Santé Environnement Travail

Date de publication : 6 novembre 2025

Relevé de décisions de réunion

Réunion n° 6 du comité d'experts Santé Environnement Travail
(CE SET) du 31 janvier 2024

Seul l'avis final publié fait foi.

Présents

Membres du comité d'experts :

Jean Simos, Francelyne Marano, Christine Barul, Xavier Beauné, David Boels, Marcel Calvez, Christophe Demattei, Jean-Dominique Dewitte, Radu Duca, Philippe Gorenne, Olivier Merckel, Muriel Prévot-Carpentier, Maria Ruiz

Excusés/absents

Fabrice Leray, Francesca Mancini, David Boels (après-midi), Maria Ruiz (après-midi)

Santé publique France

Coordination scientifique, Direction Santé Environnement Travail (DSET), Direction des Régions (DIRE), Cellule régionale Occitanie

Présidence

Jean Simos et Francelyne Marano assuraient la présidence de la séance pour la journée.

Le quorum est atteint.

Gestion des risques de conflit d'intérêts

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les Déclaration Publique d'Intérêts (DPI) et de l'ensemble des points à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts pour les expertises ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions. En complément de cette analyse, la coordination scientifique du comité demande aux membres du Comité d'Experts Santé Environnement Travail (CE SET) s'ils ont des liens voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les points à l'ordre du jour de cette réunion ayant fait l'objet d'une finalisation.

1. Préambule

L'ordre du jour est approuvé par le Comité d'experts.

Le compte-rendu de la séance précédente (01 décembre 2023) a été validé.

La séance a été enregistrée.

2. Retour de Santé publique France sur la mise en place du comité

La direction Scientifique de Santé publique France remercie les membres du comité pour cette première année de travail. Elle revient notamment sur l'importance du travail réalisé par le comité pour les travaux de l'agence et l'articulation avec les autres instances en place.

Afin de donner plus de visibilité aux experts, il est proposé de mettre en place des points d'actualités en début de réunion afin de revenir sur les avis et d'aborder plus largement les actualités de l'agence.

3. Présentation des réponses au questionnaire et évolution de l'organisation proposée

Une présentation des réponses aux questionnaires (n=12/15) envoyés au mois de décembre pour faire un bilan à l'issue de l'année 1 sur l'organisation du comité est réalisée. Plusieurs axes d'amélioration dans l'organisation des réunions sont proposés.

4. Présentation du programme de travail 2024

La proposition de programme de travail élaborée en fonction des attentes exprimées par les experts et des besoins identifiés en interne, avec un groupe de travail composé de référents santé environnement/santé travail au sein de plusieurs directions de Santé publique France est présentée au comité. Il s'agira notamment de poursuivre le travail sur les dossiers vus en 2023, notamment Lacq et Orbiel et prévoir un retour au comité sur l'avis REVELA 13. Le comité aura également pour vocation d'être mobilisé sur de nouveaux dossiers et notamment sur la thématique post-accident et l'étude PestiRiv (voir ci-dessous). Enfin, un travail de réflexion transversale sur les approches déployées par Santé publique France lors d'investigations locales en santé environnement et santé au travail est souhaitée, les objectifs et modalités de celui-ci restant à préciser

5. Présentation de la thématique post-accident et de l'attendu du comité vis-à-vis du dossier Lubrizol

Une présentation du contexte de ce dossier et de la mobilisation de l'agence lors de l'incendie de Lubrizol est réalisée.

Rappel du contexte :

Un incendie s'est déclaré dans la nuit du 26 septembre 2019 dans des entrepôts stockant des additifs pour huile dans les entreprises Lubrizol et NL Logistique. Cet incendie a créé un important panache de fumée noire pendant 12 heures et des dépôts de suies, ainsi qu'un feu couvant pendant 10 jours. Les produits émis par cet incendie non pas pu être entièrement identifiés. Plus de 400 000 personnes ont potentiellement exposées. Suite à cet incendie, une surveillance des impacts sur la santé a été mis en place avec :

- À partir de Septembre 2019 : une surveillance des recours à la médecine d'urgence
- Octobre 2019 : un programme d'évaluation épidémiologique des conséquences sanitaires de l'incendie (Santé Post-Incendie 76)

Indicateurs de santé suivis à moyen terme (santé mentale, maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires chroniques, périnatalité) et long terme (maladies respiratoires chroniques, tumeurs malignes).

Au-delà des études mises en place, ce contexte post-accident a conduit à deux saisines liées à la réponse aux situations exceptionnelles :

- Une saisine de la Direction Générale de la Santé (12 Mai 2021) sur les études ou surveillance épidémiologiques à mettre en œuvre dès les premiers jours qui suivent un accident industriel, en vue de fournir une évaluation à court terme de l'impact sanitaire sur les populations, de natures physiques et psychologiques ;

Une saisine conjointe entre Direction Générale de la Santé (DGS) et Direction Générale du Travail (DGT) (18 Juin 2021) sur les modalités d'évaluation des expositions des intervenants et de la population générale à court, moyen et long termes suite à un accident technologique.

6. Présentation du guide méthodologique surveillance biologique suite à un accident technologique et échanges avec le comité sur les modalités d'implication

Dans le cadre de la saisine de la DGS du 18 juin 2021 suite à l'incendie de Lubrizol et Normandie Logistique, il a été demandé à Santé publique France de proposer des modalités d'évaluation des expositions des intervenants et de la population générale à court, moyen et long termes suite à un accident technologique. Un travail a donc été mené afin d'émettre des préconisations visant à étudier la pertinence et la faisabilité de mener une enquête de biosurveillance consécutivement à l'incendie : la mise en place d'un dispositif d'urgence dans la stratégie nationale du programme de biosurveillance.

- Le comité d'experts a été consulté sur ces préconisations et sur les modalités d'implication des experts :
- **Immédiatement à la suite de l'accident (48h)** : via la participation éventuelle de membres à titre individuel pour constituer le GT qui sera en charge de définir les modalités d'une BS précoce ;
- **A plus long terme** : en vue de l'élaboration par le comité d'experts d'avis/recommandations au regard des résultats et conclusions émises par Santé publique France sur la base des données de biosurveillance collectées.

7. Présentation de l'étude Pestiriv et implication du comité

- Le protocole de l'étude et du bilan de la phase terrain sont présentés au comité d'experts.

Rappel de contexte :

Pestiriv est la réponse au constat d'un manque de documentation sur l'exposition aux pesticides des riverains de vignes en France. Elle fait suite à un signalement de cluster de cancers pédiatriques dans une commune viticole de Gironde et plusieurs demandes d'enquêtes approfondies de la part d'associations et d'Agence Régionale de Santé de dispose reprises par la Direction Générale de la Santé dans une saisine adressée à Santé publique France en 2016. Cette étude est pilotée de manière conjointe entre l'Anses et Santé publique France travaille sur cette étude, avec des partenaires scientifiques (ATMO, Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment ...). Les objectifs de cette étude sont de décrire l'exposition aux produits phytopharmaceutiques (PPP) des personnes vivant près de vignes, en comparaison avec des « non riverains » via une approche multi-sites. Les zones d'études représentent 6 régions viticoles : Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne-Rhône Alpes, Bourgogne Franche-Comté et le Grand-Est. Cette étude consiste à réaliser différents prélèvements, notamment de poussières, d'air intérieur, d'aliments autoproduits et d'air ambiant, mais aussi d'urines et de cheveux. Elle se compose de 2 périodes d'enquête : hors période de traitement des vignes et lors des périodes de traitement des vignes

Sur ce dossier, il sera attendu du comité d'experts de définir les recommandations à émettre à la suite de l'étude. Pour cela, les experts pourront s'appuyer sur les différents rapports d'étude rédigés par Santé publique France et l'Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du travail (ANSES) avec l'appui du groupe de travail Pestiriv et du conseil scientifique de biosurveillance. Ces recommandations viendront alimenter l'avis conjoint Anses/Santé publique France. Une mobilisation en parallèle du Comité d'Experts Spécialisé Air (Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du Travail) est prévue.

8. Date de la prochaine réunion

Jeudi 21 mars 2024

Pour nous citer : Avis et recommandations. Relevé de décisions de réunion. Réunion n° 6 du comité d'experts Santé Environnement Travail (CE SET) du 31 janvier 2024. Saint-Maurice : Santé publique France, 4 p., 2025

Directrice de publication : Caroline Semaille

Date de publication : 6 novembre 2025